

QUELS ACTEURS DANS LES ASSOCIATIONS ?

Premières données sur les dirigeants bénévoles et sur les bénéficiaires

par Viviane Tchernonog^(*)

Viviane Tchernonog poursuit dans cette contribution son exploration en profondeur des associations françaises en se tournant cette fois vers les dirigeants bénévoles. Les résultats de son enquête sont extrêmement riches et divers. L'un des apports concerne le mode de décision dans les petites associations, qui n'est pas défini par les statuts associatifs, mais plus généralement par le consensus et la cooptation, « l'assemblée générale n'étant pas ou peu réunie ». Le bureau est ainsi non pas élu, mais « de fait ». L'auteur précise ensuite les profils des dirigeants selon les types d'associations : féminisation différenciée selon les activités, forte représentation des seniors, poids dominant des CSP supérieures et moyennes. Enfin, une typologie du secteur associatif est proposée en relation avec l'ensemble des variables structurant le champ : la nature du travail, le relation au secteur public, le degré d'ouverture des associations. Les cinq types dégagés sont ensuite spécifiés dans des tableaux de synthèse.

(*) Ont collaboré à cette recherche : Esther Pasqualini, ingénieur d'études au Cereq, Matisse, CNRS ; Muriel Tabaries, ingénieur d'études à l'université de Paris-I, Matisse, CNRS ; Mathieu Hely, chercheur de troisième cycle, Lasmas, CNRS ; Anne Fretel, chercheur de troisième cycle, Matisse, CNRS.

L'étude des acteurs associatifs a longtemps constitué un thème important des recherches portant sur les associations, mais la plupart des travaux conduits sur ce thème l'ont été à partir de monographies. Des études statistiques de catégories d'acteurs associatifs ont cependant été menées durant les dix dernières, à partir de sondages auprès de la population pour les bénévoles⁽¹⁾ et les adhérents⁽²⁾, à partir de cohortes d'associations pour les créateurs d'association⁽³⁾. Ces études constituent des avancées précieuses dans la connaissance des acteurs associatifs, mais, d'une part, elles ne fournissent pas d'indications – ce n'était pas leur objet – sur le rôle des acteurs associatifs dans la conduite de l'association et sur leurs relations au sein de l'association et, d'autre part, elles ne resituent pas l'acteur associatif dans le contexte du champ associatif. Enfin, il n'existe aucun travail de ce type concernant les dirigeants associatifs bénévoles.

La recherche maintenant présentée, conduite dans le cadre du programme « Economie sociale et solidaire en région »⁽⁴⁾, vise un repérage du profil, de la place et du rôle que jouent les acteurs associatifs – en particulier les dirigeants – dans les processus de décision des associations, en liaison avec les formes d'action et les modes d'organisation des associations.

(1) Archambault (1998).

(2) Credoc (2001).

(3) Tchernonog (1998).

(4) Cette recherche a également bénéficié du concours financier du ministère des Sports (services des études statistiques).

Objectif général de la recherche : un essai de cadrage du profil des acteurs associatifs au sein des différents types d'associations

Le premier principe de la liberté de s'associer induit pour l'association une liberté d'organisation : les membres de l'association peuvent choisir librement le nombre, l'appellation et les fonctions des personnes responsables de leur direction, le cas mis à part d'associations souhaitant obtenir des habilitations expresses de la puissance publique. Les statuts de l'association fixent les modalités encadrant le rôle et les conditions d'exercice des fonctions de dirigeants et plus généralement le mode d'organisation dont l'association entend se doter. La diversité des modes d'organisation des pouvoirs, qu'il s'agisse du choix des organes et de leur dénomination, de leur composition et de la répartition des pouvoirs est donc très grande.

Compte tenu de ces remarques préalables, l'objectif général de la recherche vise à répondre à un certain nombre de questions sur les structures formelles de décision dans les associations, sur l'existence d'un bureau, d'un CA, d'une AG, sur leur fonctionnement pratique, sur la genèse de la décision dans une association, sur l'articulation entre dirigeants bénévoles et acteurs salariés dans les associations employeurs. Il s'agit d'un programme ambitieux, d'autant plus qu'il cherche moins à décrire les acteurs d'une organisation moyenne qu'à spécifier les types d'organisation et de conduites des différents types d'associations. Plus précisément, le programme de recherche propose de répondre, à partir d'entretiens préalables et d'un questionnement en nombre des associations, aux questions suivantes.

- Quel est le profil des dirigeants bénévoles au sein des associations ? A côté des caractéristiques classiques (âge, sexe, profession, cadre d'activité), la recherche établira l'origine de leur engagement dans les organes de décision, le mode et la raison de leur désignation.
- Quels liens entretiennent entre eux les différents types d'acteurs associatifs, quels sont les glissements qui ont pu s'effectuer entre les différents acteurs, entre leurs fonctions, une même personne pouvant au sein de l'association occuper simultanément, successivement ou alternativement différents statuts ou remplir différents rôles (fondateur, bénévole, adhérent, usager, salarié, dirigeant) ?
- Quels sont les différents organes statutaires à l'œuvre ? Quelles associations possèdent un bureau, un conseil d'administration, une assemblée générale ? Quel est le nombre, la composition, le fonctionnement de ces organes statutaires, leur rôle respectif dans les modalités de prise de décision ? Des personnalités extérieures (représentants de la tutelle, commissaire aux comptes, financeurs, autorité de tutelle) ou des salariés de l'association assistent-ils aux réunions et, si oui, sont-ils associés aux décisions et ont-ils un droit de vote ou de refus de certaines décisions ou sont-ils seulement présents à titre consultatif ?
- Quelles sont les modalités effectives des prises de décision au sein de l'association pour les décisions stratégiques ou de gestion ?

- Les décisions stratégiques proviennent-elles d'une réflexion sur l'action de terrain, sont-elles suscitées par les permanents de l'association, inspirées par les partenaires publics de l'association, par le réseau ou la fédération auxquels appartient l'association?

Méthodologie : l'exploitation d'une base de données sur les associations résultant de l'appariement de deux enquêtes en nombre

La méthode de travail repose sur le traitement et l'appariement de deux enquêtes conduites auprès des associations.

La première enquête : « Profil, travail et financement des associations »

Une première enquête déjà conduite à partir des mairies et en direction des associations a permis de collecter une centaine de variables relatives au profil, au financement, à l'emploi salarié et au travail bénévole auprès de 10 189 associations appartenant à tous les départements français ; 1 400 communes de toutes tailles appartenant à tous les départements français, sauf la Corse, ont distribué le questionnaire auprès des associations implantées sur leur territoire, 13 000 associations ont participé à l'enquête, les résultats étant établis sur 5 213 associations.

Quelques mots pour rappeler les traits caractéristiques de cette première enquête qui intéressent notre démarche actuelle.

L'enquête décrivait :

- le profil des associations avec des variables comme le nombre d'adhérents, la description des bénéficiaires, l'aire d'intervention, le type de rôle assumé (association militante, d'information, de gestion) ;
- l'orientation de leur mission au service de l'intérêt général ou de l'intérêt de leurs membres ;
- le secteur d'activité à partir d'une double démarche déductive et inductive. Les associations repéraient leur activité sur une liste détaillée d'activités proposées ; elles étaient également invitées à préciser en clair le contenu de leur mission ;
- les budgets en ressources et en dépenses pour l'année 1998 ainsi que la disposition d'avantages en nature ;
- le nombre et les caractéristiques des emplois bénévoles et salariés ;
- l'appartenance et l'organisation en réseau des associations.

Cette enquête contenait des demandes de précisions en clair relatives au profil des populations bénéficiaires de l'activité des associations qui n'avaient pas encore été exploitées et qui l'ont été spécifiquement pour ce travail, en suggérant des réponses relatives à l'âge, à la catégorie sociale ou professionnelle, à la vulnérabilité notamment. Les analyses comparatives conduites avec d'autres études ayant procédé de manière différente sur la base de fichiers administratifs ont montré que l'échantillon était proche des caractéristiques par ailleurs connues de la population d'associations pour auto-riser, après les redressements effectués, des extrapolations sérieuses.

La deuxième enquête : « Acteurs et dirigeants associatifs »

Une seconde enquête a été conduite spécifiquement en janvier 2002 auprès de l'échantillon des répondants à la première enquête pour cerner le rôle des acteurs et dirigeants bénévoles ; 1 958 associations ont participé à l'enquête et retourné le questionnaire rempli.

Le questionnement de l'enquête

Le questionnaire contenait des questions relatives aux acteurs associatifs, aux organes de décision et à leur fonctionnement, aux relations entre les différents acteurs, le point central du questionnement étant organisé autour du profil des dirigeants bénévoles (membres du CA, du bureau ou de structures de décision informelles).

Le questionnaire comptait ainsi quatre grands groupes de questions.

Le profil de l'association

Le questionnaire reprenait le thème du profil de l'association en le résumant et en le complétant (taille en budget et en nombre de salariés, date de création de l'association, secteur d'activité, appartenance à un réseau ou à une fédération d'associations). L'enquête « Acteurs et dirigeants associatifs » a par ailleurs intégré deux questions nouvelles relatives à l'existence ou à la nature des agréments et à la remise éventuelle par l'association de comptes à des partenaires publics ou à des autorités de tutelle.

Les acteurs associatifs et le profil des dirigeants associatifs bénévoles

- *L'approche d'ensemble.* L'enquête approfondit la notion, pour les associations, des acteurs associatifs que sont les adhérents par rapport à celles de membres, de bénéficiaires, d'usagers, de « moteurs » de l'association ; elle précise le nombre des adhérents de l'association, la présence d'adhérents personnes morales, la cible, les bénéficiaires de l'activité de l'association, en distinguant le cas échéant les bénéficiaires et les adhérents. L'enquête cherche par ailleurs à repérer la proximité des bénévoles avec d'autres acteurs de l'association : les bénévoles peuvent-ils être des adhérents de l'association, des bénéficiaires, des usagers, des salariés ?

- *La ventilation de l'activité bénévole.* L'enquête précise la ventilation du volume du travail bénévole selon les fonctions remplies au sein de l'association par les bénévoles en distinguant les fonctions d'animation, les fonctions administratives, les fonctions de type militant, les fonctions d'accompagnement, les fonctions d'expertise, les fonctions de dirigeant.

- *Le repérage du profil des dirigeants bénévoles.* L'apport le plus original de l'enquête est le repérage du profil des dirigeants bénévoles de l'association. Le dirigeant bénévole est défini pour l'enquête par la présence du dirigeant au bureau ou au CA de l'association. Les éléments collectés relatifs au profil du dirigeant sont les suivants : la fonction (président, secrétaire, trésorier, vice-président ou simplement membre du bureau ou du CA), le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le statut professionnel (salarié, retraité, inactif), le cadre d'activité professionnelle (public, privé

Tableau 1
Structure, selon le secteur d'activité, des échantillons
en fonction de la participation à l'enquête

	Répartition d'origine	Ass. n'ayant pas participé à l'enquête « Acteurs »	Ass. ayant participé à l'enquête « Acteurs »
Non-réponse	1 %	1 %	1 %
Action caritative et humanit.	3 %	3 %	1 %
Action sociale	9 %	9 %	4 %
Santé	3 %	3 %	1 %
Culture	17 %	17 %	22 %
Sports	22 %	23 %	26 %
Loisirs et sociabilité	19 %	19 %	18 %
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	15 %	14 %	20 %
Education, formation, insertion	7 %	7 %	5 %
Activités économiques et développement local	3 %	3 %	2 %
Autres	1 %	1 %	
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 2
Structure, selon le secteur d'activité, des échantillons
en fonction de la participation à l'enquête

	Répartition d'origine	Ass. n'ayant pas participé à l'enquête « Acteurs »	Ass. ayant participé à l'enquête « Acteurs »
< 1 500 euros	27 %	28 %	22 %
de 1 500 à 7 600 euros	30 %	30 %	28 %
de 7 600 à 15 000 euros	11 %	11 %	13 %
de 15 000 à 7 6 000 euros	17 %	17 %	20 %
de 76 000 à 152 000 euros	5 %	5 %	6 %
de 152 000 à 762 000 euros	8 %	7 %	9 %
762 000 euros et plus	2 %	2 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %

associatif...), la trajectoire dans l'association (le dirigeant a-t-il été adhérent, usager, fondateur, bénévole?), les modalités de sa présence dans les organes de décision (est-il présent à titre individuel, a-t-il été élu par l'assemblée générale des adhérents, représente-t-il une personne morale et, si oui, quel type de personne morale [Etat, collectivités locales, entreprises, associations]?).

La nature, la composition et le fonctionnement des organes dirigeants, assemblée générale, conseil d'administration, bureau

Le questionnaire aborde les questions relatives à la composition et au fonctionnement des organes dirigeants en demandant des précisions relatives au nombre de membres de l'assemblée générale, du CA, du bureau de l'association, à la nature des adhérents à l'AG et au CA (personnes physiques, personnes morales), à la fréquence des réunions des trois organes; la présence au sein des organes de décision de représentants de la tutelle, de financeurs publics, d'experts comptables et de salariés de l'association avec précision du rôle joué au sein des structures (voix consultative, droit de refus de certaines décisions, à titre d'observateur).

Approche de la genèse des décisions prises au sein de l'association

Les associations devaient se positionner sur un certain nombre de propositions de manière à mieux comprendre le fonctionnement concret des organes dirigeants décrits par les réponses précédentes: par exemple, des affirmations relatives aux modalités concrètes des réunions de l'assemblée générale ou, pour les associations employeurs, aux modalités d'échange au sein de l'association entre administrateurs et salariés, les affirmations proposées étant largement empruntées à la thèse de Mayaux (1996) et reprises dans le questionnaire.

La participation des associations à l'enquête

Le questionnaire a été adressé vers le 15 janvier à 10 100 associations qui avaient déjà participé à l'enquête précédente; compte tenu des contraintes de calendrier, l'exploitation des données porte actuellement sur 1 838 questionnaires tirés au sort.

La participation à l'enquête des différents types d'associations varie légèrement; dans ces variations, l'influence du secteur d'activité apparaît prédominante (*tableau 1*), beaucoup moins la taille de l'association (*tableaux 2 et 3*).

Les associations ayant participé à l'enquête appartiennent à toutes les régions et à tous les départements métropolitains (*tableau 4*).

Hypothèses de travail pour l'extrapolation des résultats

La présentation des résultats de l'enquête dirigeants se fera selon les hypothèses qui sont les nôtres de la structure du secteur associatif⁽⁵⁾. Ainsi, le taux supposé d'associations employeurs est de 16 % du nombre total d'associations, nombre lui-même estimé en 2001 à 880 000.

(5) Ades, 2001.

Tableau 3
Structure, selon l'existence d'emploi salarié dans les associations,
des échantillons en fonction de la participation à l'enquête

	Répartition d'origine	Ass. n'ayant pas participé à l'enquête « Acteurs »	Ass. ayant participé à l'enquête « Acteurs »
Associations sans salarié	68 %	67 %	76 %
Associations employeurs	32 %	33 %	24 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 4
Répartition régionale des associations de l'échantillon d'associations
ayant participé à l'enquête « Acteurs »

	Effectifs d'associations	%
Non-réponse	56	3,0 %
Alsace	78	4,2 %
Aquitaine	66	3,6 %
Auvergne	29	1,6 %
Basse-Normandie	49	2,7 %
Bourgogne	58	3,2 %
Bretagne	125	6,8 %
Centre	54	2,9 %
Champagne-Ardenne	54	2,9 %
Franche-Comté	31	1,7 %
Haute-Normandie	49	2,7 %
Ile-de-France	256	13,8 %
Languedoc-Roussillon	59	3,2 %
Limousin	12	0,7 %
Lorraine	106	5,8 %
Midi-Pyrénées	59	3,2 %
Nord-Pas-de-Calais	94	5,1 %
Paca	108	5,9 %
Pays de la Loire	194	10,6 %
Picardie	23	1,3 %
Poitou-Charentes	51	2,8 %
Rhône-Alpes	220	11,9 %
Autres	7	0,4 %
Total	1 838	100,0 %

Tableau 5
Hypothèses pour les extrapolations

	Association sans salarié	Associations employeurs	Total
Action caritative et humanitaire	3 %	2 %	3 %
Action sociale	7 %	14 %	8 %
Santé	2 %	3 %	2 %
Culture	18 %	18 %	18 %
Sports, chasse et pêche	22 %	26 %	23 %
Loisirs et vie sociale	22 %	15 %	20 %
Défense des droits, des intérêts, des causes	18 %	7 %	16 %
Education, formation et insertion	5 %	10 %	6 %
Défense des intérêts économiques et développement local	2 %	4 %	3 %
Autres	1 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

La structure par secteurs d'activité et selon l'existence d'emplois salariés à partir de laquelle seront corrigés les résultats issus du traitement de l'échantillon est exposée dans le tableau 5.

L'encadré suivant rappelle les contenus des secteurs d'activité tels qu'ils ont été définis par la première enquête.

Le texte présenté dans le cadre du XVII^e colloque de l'Addes constitue un premier aperçu des premiers résultats qui peuvent être tirés de l'enquête conduite.

Contenu des secteurs d'activité

L'action caritative et humanitaire ne se limite pas à l'action conduite en direction des populations démunies au niveau matériel, mais concerne aussi toutes les personnes en difficulté (personnes en situation de rupture, personnes en fin de vie, prisonniers, personnes

torturées, malades, toxicomanes, SDF, nouveaux immigrants, réfugiés, victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, enfants maltraités). Les associations du secteur de l'action humanitaire interviennent pour moitié à un niveau international.

Le secteur de l'action sociale rassemble principalement les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, aide ménagère), des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs). Lorsqu'elles ne sont pas employeurs, ces associations centrent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.

Les associations sanitaires comptent, outre les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont cependant les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé, d'éducation à la santé dans différents domaines ; elles reposent alors le plus souvent sur le travail bénévole.

Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses dans *le secteur « Opinion, expression, défense des droits et des intérêts »*, qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.

Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, mais aussi les petites associations sans salarié de parents d'élèves et de petites associations locales de formation à des activités de type informatique, langue, couture...

Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au *secteur sportif*, qui est composé essentiellement des clubs sportifs et des clubs omnisports, moins nombreux et de très grande taille.

Le secteur culturel inclut, outre des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centre de congrès. Le secteur compte également un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie).

Le secteur de loisirs comprend d'un côté quelques équipements de type socioculturel, mais surtout de nombreuses petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, de nombreux clubs de troisième âge, les nombreuses salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. Ce secteur compte aussi les associations de tourisme social, maisons, camps ou colonies de vacances, d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales, de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.

Le secteur de défense des intérêts économiques compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve également dans ce secteur des associations de mise en commun ou de gestion d'activité marchandes, mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

Un regard sur le profil des bénéficiaires des associations

L'enquête d'origine permet de préciser le profil des bénéficiaires tel qu'il est perçu concrètement par les associations. Le questionnaire présentait une question ouverte : « *Pourriez-vous décrire les populations bénéficiaires de l'activité de l'association selon l'âge, la catégorie sociale ou professionnelle, les caractéristiques principales, la vulnérabilité (chômage, handicaps, par exemple) ?* » Les associations ont été particulièrement sensibles à cette question et elles y ont le plus souvent soigneusement répondu. Cela permettrait de préciser le profil des bénéficiaires, à condition d'opérer un codage des nombreuses informations fournies selon les critères utilisés spontanément par les associations.

Le corpus des informations recueillies se présente de la manière suivante :

- 10 189 associations – les répondants – ont été interrogées ;
- 1 251 associations n'ont pas répondu à cette question sur les bénéficiaires ;
- 8 938 associations ont répondu à cette question en apportant une ou plusieurs informations relatives aux profils des bénéficiaires, soit au total 13 552 réponses.

Une grande partie des associations qui n'ont pas répondu à cette question sont des associations culturelles, de sport, de chasse et de pêche.

Une première analyse des réponses montre une grande variété des critères de repérage des populations bénéficiaires : s'il leur était suggéré d'indiquer notamment les caractéristiques par âge et par milieux sociaux, de nombreuses associations indiquent des populations bénéficiaires définies en fonction de critères très variés qui ont été ultérieurement recodés de façon à repérer des catégories de réponses.

Les bénéficiaires des actions associatives

L'analyse et le codage de ces informations permettent de présenter un profil général des bénéficiaires vu par les associations et surtout un profil par secteur d'activité.

- 41 % ont été en mesure de préciser l'âge de leurs bénéficiaires.
- 36 % des associations ont répondu que leurs bénéficiaires étaient de « *tous âges, tous milieux, tous publics, toutes catégories* ».
- 19 % des associations indiquent que leurs activités s'adressent à des publics vulnérables, en difficulté, en détresse, non compris les associations dont l'activité est dirigée vers les jeunes enfants et les personnes âgées.
- 10 % des associations présentent des catégories de militants comme bénéficiaires de leur activité.
- 8 % des associations indiquent que les bénéficiaires sont avant tout des amateurs, des pratiquants, des passionnés, connaisseurs, collectionneurs.
- 7 % présentent des bénéficiaires de leur activité en fonction de leur origine géographique.
- 7 % ciblent les bénéficiaires par rapport au travail que ces derniers occupent.

- 3 % des associations indiquent que les bénéficiaires sont aussi des personnes morales.
- 3 % des associations indiquent que leurs bénéficiaires appartiennent à des catégories sociales supérieures ou moyennes.

Les principales caractéristiques des cibles de populations décrites par les associations sont présentées dans le tableau suivant. La présentation du tableau reprend au plus près possible la définition des populations adoptée par l'association.

Tableau 6
Réponses à la question relative aux bénéficiaires
des activités de l'association

Catégories de bénéficiaires	Sur la base des interrogés	Sur la base des répondants	Sur la base des réponses	Projection sur l'estimation de 880 000 associations
Tous publics, tous âges, toutes catégories, tous milieux, toutes populations	35,6 %	49 %*	38 %	431 200**
Populations fragiles, vulnérables, en difficulté, en détresse, milieux défavorisés	18,9 %	26 %	20 %	228 800
Amateurs, pratiquants, passionnés	7,6 %	10 %	8 %	88 000
Catégories définies géographiquement	7,4 %	10 %	8 %	88 000
Catégories définies par un rapport au travail	6,8 %	9 %	7 %	79 200
Personnes morales	3,1 %	4 %	3 %	35 200
Catégories de militants	9,5 %	13 %	10 %	114 400
Cadres ou assimilés	2,9 %	4 %	3 %	35 200
Divers, autres	1,3 %	2 %	1 %	17 600

Interrogés : 10 189. Répondants : 7 416. Réponses : 9 483.

** 49 % des répondants ont signalé comme catégorie de bénéficiaires tous publics ceux de « tous âges, toutes catégories, tous milieux, toutes populations » ; ces répondants ont pu cependant donner une seconde caractéristique des bénéficiaires.*

*** 431 000 associations signalent expressément que la catégorie « tous publics, tous âges, toutes catégories, tous milieux, toutes populations » est potentiellement susceptible de bénéficier des services de l'association, mais l'association a pu par ailleurs ajouter des spécifications à cette vocation universelle ; le total des rubriques peut être supérieur au nombre total d'associations.*

Les associations qui adressent leurs services à des publics indifférenciés (tous âges, toutes catégories, tous milieux sociaux) représentent 35 % des associations interrogées, 38 % des réponses, 49 % des répondants ; c'est la catégorie de bénéficiaire la plus nombreuse.

Dix pour cent des associations ont décrit comme bénéficiaires de leurs activités des catégories de militants (parents d'élèves, anciens combattants, copropriétaires, locataires, résidents, consommateurs, usagers). Huit pour cent des associations ont défini leurs bénéficiaires en référence à un territoire (le quartier, la commune, la ville, le département, les riverains, l'immeuble, par exemple) ; 8 % également ont défini

leurs bénéficiaires comme amateurs, passionnés. Sept pour cent des associations ont défini les catégories de bénéficiaires en fonction d'un métier ou d'un rapport au travail (par exemple, actifs en milieu rural, instituteurs, bibliothécaires, sapeurs-pompiers, titulaires de CDD, stagiaires, préretraités, chômeurs).

Près du cinquième des associations sont actives en direction de publics fragiles, vulnérables, en situation difficile passagère ou durable, en détresse. Cette catégorie d'associations vise des populations en difficulté d'une grande diversité (par exemple, personnes handicapées, chômeurs, malades, personnes en détresse, victimes du racisme, personnes incarcérées, anciens détenus, toxicomanes, sans-abri, illettrés, personnes en fin de vie, victimes et rescapés de catastrophes naturelles, mais aussi populations fragilisées comme les très jeunes enfants, les personnes âgées, les familles nombreuses).

Les catégories de bénéficiaires selon l'activité de l'association

Le tableau 7 montre nettement une opposition entre les associations humanitaires, sociales et de santé, qui privilégient la catégorie des « Populations fragiles, vulnérables, en difficulté », et les associations de sport, de culture et de loisirs, qui privilégient la catégorie « Tous publics ».

L'orientation vers les militants est privilégiée par les associations de défense des causes et de défense des droits, à un degré un peu moindre par les associations d'éducation de formation, d'insertion, car ces dernières sont aussi orientées vers les populations fragiles, vulnérables, en difficulté.

A noter que 3 % des associations interrogées ont indiqué être une association de personnes morales, ces dernières étant très variées (collectivités publiques, entreprises, associations, coopératives, réunions d'artisans, de commerçants).

Un budget et des ressources publiques orientés vers les populations vulnérables ou en difficulté

L'analyse maintenant présentée doit être utilisée avec prudence, même si les répartitions des codages ci-dessus ont été soigneusement vérifiées et si les associations comportant deux ou plusieurs cibles de bénéficiaires ont fait l'objet d'une répartition au plus proche de leur cible prépondérante. Si le détail des pourcentages peut être relativisé, l'ordre de grandeur des résultats apparaît cependant sans ambiguïté.

L'analyse du poids relatif des catégories d'associations classées selon les bénéficiaires des activités conduites montre que les associations actives en direction de publics vulnérables ou en difficulté, qui ne représentent qu'environ un cinquième du nombre total d'associations, réalisent environ 44 % du budget cumulé des associations et concentrent une large part des différentes ressources d'origine publique, à l'exception des financements municipaux. Ces associations concentrent aussi la moitié de l'emploi salarié et 29 % du travail bénévole.

Tableau 7
Populations bénéficiaires selon le secteur d'activité de l'association
(en % des réponses)

	Action humanitaire	Action sociale	Educat., format., insertion	Santé	Défense des causes, défense des droits	Sport	Culture	Loisirs	Défense des int. éco. et développement local	Total
Tous publics	24 %	30 %	17 %	26 %	22 %	56 %	52 %	47 %	25 %	39 %
Populations fragiles, vulnérables, en difficulté	57 %	45 %	30 %	55 %	15 %	9 %	6 %	13 %	8 %	20 %
Pop. définies par référence à un goût, une pratique, une passion	1 %	1 %	3 %	1 %	4 %	17 %	17 %	8 %	8 %	8 %
Référence à un territoire	8 %	6 %	7 %	3 %	17 %	3 %	6 %	9 %	12 %	8 %
Pop. définies par référence à un rapport au travail	3 %	6 %	10 %	4 %	5 %	7 %	9 %	10 %	11 %	7 %
Personnes morales	2 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	4 %	17 %	3 %
Catégories de militants	2 %	7 %	25 %	4 %	32 %	2 %	3 %	5 %	11 %	11 %
Cadres et assimilés	1 %	2 %	4 %	4 %	2 %	3 %	4 %	3 %	5 %	3 %
Divers, autres	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

A l'opposé, les associations tous publics, deux fois plus nombreuses, rassemblent environ 28 % des ressources cumulées des associations ; elles captent 41 % du montant total des cotisations et s'appuient surtout sur le travail bénévole pour développer leurs activités (tableau 8).

Les organes dirigeants et les modes de décision des associations : approche générale

Le plus grand nombre des associations interrogées ont déclaré s'être dotées d'une assemblée générale et d'un bureau, beaucoup moins souvent d'un conseil d'administration. Néanmoins, les règles de fonctionnement et le formalisme qui entourent les décisions et les réunions apparaissent différents entre les grandes et les petites associations.

Tableau 8
Ventilation des ressources selon les associations classées
en fonction des populations bénéficiaires

	Tous publics	Populations fragiles, vulnérables, en difficulté	Référence à un goût, une pratique, une passion	Référence à un territoire	Catégories définies par un rapport au travail	Personnes morales	Catégories de militants	Cadres sup.	Divers	Total
Emploi	24	52	2	7	6	3	3	2	1	100
Cotisations	40	17	6	14	9	4	5	4	1	100
Dons des particuliers	26	45	4	9	5	5	4	1	1	100
Financements publics	26	46	2	10	6	3	3	3	1	100
Financement de l'Etat	27	51	2	5	6	2	3	2	2	100
Conseils régionaux	11	44	5	6	15	4	3	12	0	100
Conseils généraux	22	56	3	7	3	4	2	2	1	100
Municipalités	37	25	5	14	5	7	3	3	1	100
Organismes sociaux	15	67	0	16	1	0	1	0	0	100
Financements européens	16	52	1	9	9	6	2	3	2	100
Ressources totales	28	44	3	8	7	4	3	2	1	100
Emploi mis à disposition	25	49	5	8	5	3	2	2	1	100
Volume de travail bénévole	39	29	7	9	5	2	5	3	1	100
Nombre d'associations	40	19	8	8	7	3	11	3	1	100

Dans de nombreuses petites associations, ce ne sont pas les statuts qui définissent le mode d'organisation et de fonctionnement des instances de décision, voire leur composition, mais la coutume établie au fil du fonctionnement et basée sur un certain type de consensus et de cooptation, l'assemblée générale n'étant pas, ou peu, réunie. Le bureau n'est souvent pas élu, mais c'est un « bureau de fait ». Le président et les principaux dirigeants sont souvent aussi, dans ces petites associations, les fondateurs de l'association; ils n'ont pas forcément été élus, mais cooptés ou désignés par consensus; le terme « bureau » désigne alors ce groupe de dirigeants qui peut se réunir de façon fréquente, avec une composition stable et une compétence qui s'établit et se stabilise au fil du temps. Aussi en cas de divergences importantes sur l'orientation de l'association, le conflit se résout souvent, dans une petite association, *a minima* par la démission d'un membre ou d'une équipe, des fois par la mort plus ou moins rapide de l'association. Dans ces associations, l'expression « assemblée générale » peut désigner une rencontre périodique de tous les membres au cours de

laquelle les différents problèmes de l'association sont évoqués par le président, à l'occasion d'une manifestation ou d'une fête. Près du cinquième des associations interrogées indiquent que l'AG ne se réunit pas de façon formelle, mais que des échanges entre membres sont fréquents et prennent différentes formes. Dans certains cas, cependant, des « assemblées générales » peuvent être organisées à partir de convocations par lettres, mais aussi par voie d'affichage ou par chaîne téléphonique. La notion de conseil d'administration évoque pour les petites associations un formalisme plus important, ce qui explique que la fréquence d'existence d'un CA déclarée par les petites associations est faible. Les principales caractéristiques de ces associations sont leur jeune âge (elles ont en général moins de dix ans), la place importante du travail bénévole, des budgets souvent inférieurs à 1 500 euros, moins de cinquante adhérents.

Elles peuvent appartenir à tous les secteurs d'activité, mais le plus souvent ce sont des petites associations de loisirs, beaucoup plus rarement des associations sportives.

Le formalisme de constitution et de fonctionnement des organes de décision s'accroît avec l'importance de la taille de l'association (mesurée en termes de nombre d'adhérents, de nombre de salariés ou de budget géré) [tableaux 9 et 10]. Le formalisme apparaît important dans les grandes associations et dans les associations bénéficiaires d'importants financements publics ou comportant des personnes morales dans les organes statutaires. Dans les grandes associations, autorités de tutelle, partenaires publics, commissaires aux comptes et salariés participent le plus souvent aux réunions du CA avec un rôle précisé par les statuts (droit d'intervention, de questionnement, droit de vote, par exemple). Dans les grandes associations, le formalisme apparaît d'autant plus important que les organes de décision comportent des personnes morales, que l'association fonctionne sur des financements publics importants ou prédominants avec une remise de comptes aux autorités de tutelle et aux financeurs.

Tableau 9
Déclarations des associations sur l'existence
des différents organes statutaires selon la taille du budget

	< 1 000 euros	De 1 000 à 5 000 euros	De 5 000 à 10 000 euros	De 10 000 à 100 000 euros	De 100 000 à 1 000 000 euros	1 000 000 euros et plus
une assemblée générale des adhérents	97 %	95 %	99 %	96 %	98 %	97 %
un conseil d'administration	44 %	58 %	68 %	74 %	89 %	100 %
un bureau	90 %	92 %	95 %	95 %	99 %	97 %

Tableau 10

Remise de comptes périodiques de l'association à un partenaire public ou à une autorité de tutelle

	Associations employeurs	Association sans salarié	Ensemble
L'association rend régulièrement des comptes à une autorité de tutelle ou à un partenaire public	82 %	65 %	68 %
L'association ne rend pas de comptes à une autorité de tutelle ou à un partenaire public	18 %	35 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les associations sportives échappent en grande partie à ce clivage entre petite et grandes associations du point de vue du formalisme des instances dirigeantes. Les associations sportives sont celles où le formalisme des organes de décision est le plus grand, même lorsque leur taille est limitée.

Le profil des dirigeants

La notion de dirigeant, dans l'enquête, est définie à partir de la présence des bénévoles dans les structures de décision de l'association, qu'il s'agisse d'organes statutaires ou des structures de décision informelles des associations. Une attention particulière est par ailleurs portée aux fonctions de président, de trésorier et de secrétaire de l'association.

Un accès limité des femmes aux fonctions de président

Si les femmes représentent au total 39 % des dirigeants, elles restent peu nombreuses à accéder aux fonctions de président d'association : 77 % des présidents d'association sont des hommes et 23 % sont des femmes. Les femmes sont relativement plus souvent trésorières, mais là encore elles restent relativement minoritaires. C'est au poste de secrétaire que les femmes sont à l'inverse plus nombreuses que les hommes. Il s'agit, il est vrai, d'un poste à contenu variable, le secrétaire d'une association pouvant assumer une fonction proche d'un secrétariat classique comme une fonction de responsable assurant une permanence du fonctionnement du bureau ou du CA. Les femmes restent aussi minoritaires dans les probabilités cumulées d'accès aux fonctions de responsabilités (membre du CA ou du bureau) [tableau 11].

La féminisation des présidences associatives apparaît fortement liée à l'activité de l'association. Les présidents femmes sont majoritaires dans les associations d'action sociale, très présentes dans les associations sanitaires, caritatives et humanitaires, d'éducation, de formation et d'insertion. Elles sont en revanche largement absentes des associations militantes et surtout

Tableau 11
Sexe des dirigeants (membres du CA ou du bureau)

	Hommes	Femmes	Total
Président	74 %	26 %	100 %
Trésorier	60 %	40 %	100 %
Secrétaire	45 %	55 %	100 %
Ensemble des dirigeants*	61 %	39 %	100 %

* Membres du bureau ou du CA, y compris le président, le trésorier ou le secrétaire.

des associations sportives. L'analyse du profil général des associations présidées par des femmes montre aussi que celles-ci sont plus nombreuses dans les associations de proximité. Autrement dit, les femmes sont plus nombreuses dans les activités liées à la sphère privée, alors que les hommes sont plus présents dans l'espace public (défense des droits, des intérêts ou d'une cause ou défense des intérêts économiques et développement local). Le secteur sports, chasse et pêche est cependant une exception marquée à cette observation.

Pour autant, les femmes ne sont pas moins présentes à la présidence des associations employeurs, qui gèrent des budgets souvent considérables, qu'à celle des associations sans salarié.

Une forte représentation des seniors

L'enquête montre la forte représentation des seniors dans les différentes catégories d'associations ainsi qu'une très faible représentation des jeunes dans les fonctions de dirigeant (tableau 12). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 34 % de l'ensemble des présidents d'association et au total 22 % des dirigeants. A l'opposé, les « jeunes » de moins de 35 ans représentent 4 % des présidents d'association. Toutes fonctions confondues, les jeunes de moins de 35 ans représentent 7 % du nombre total des dirigeants d'association.

Ces caractéristiques d'âge se retrouvent sensiblement dans les autres postes de dirigeant, même si la place des seniors y est un peu plus réduite.

La forte présence des plus âgés dans les fonctions de décision apparaît générale aux différents secteurs, mais avec des nuances. Le secteur sportif montre, d'une part, un nombre relativement plus important de jeunes présidents et, d'autre part un nombre relativement moins important de présidents âgés : l'arrêt d'une pratique sportive assidue qui peut intervenir relativement jeune est une opportunité d'accès à des fonctions de responsabilité associative. Le secteur culturel se caractérise à la fois par un nombre relativement plus important de présidents jeunes et de présidents âgés. L'accès aux fonctions de responsables des associations militantes apparaît plus particulièrement lié à l'âge. Les présidents seniors de plus de 65 ans, extrêmement présents dans les associations sans salarié, sont toujours très présents,

Tableau 12
L'âge des dirigeants

	Président	Trésorier	Secrétaire	Ensemble des membres du bureau ou du CA*
Moins de 25 ans	1 %	1 %	2 %	3 %
De 25 à 34 ans	3 %	7 %	6 %	4 %
De 35 à 44 ans	11 %	13 %	17 %	17 %
De 45 à 54 ans	24 %	24 %	28 %	25 %
De 55 à 64 ans	27 %	26 %	23 %	29 %
65 ans et plus	34 %	29 %	24 %	22 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

* Membres du bureau ou du CA, y compris le président, le trésorier ou le secrétaire.

mais à un degré moindre, dans les associations employeurs. Pour celles-ci, les classes d'âge de 35 à 55 ans représentent près de la moitié du nombre des présidents.

Enfin, s'il y a très peu de présidents d'associations employeurs de moins de 25 ans, ils sont relativement plus nombreux entre 25 et 35 ans.

Le poids dominant des catégories socioprofessionnelles supérieures et moyennes parmi les dirigeants associatifs

Les catégories sociales supérieures sont très présentes dans les responsabilités associatives : professions libérales et chefs d'entreprise représentent 1,7 % de la population active (d'après l'enquête emploi de l'Insee en 2002) et 10 % des dirigeants associatifs (retraités compris). Les cadres (13,9 % de la population active en 2002) sont 22 % dans notre échantillon à occuper des fonctions de décision. En revanche, les ouvriers et les employés, qui composent pour près de 60 % de la population active française, sont moins bien représentés.

Ces tendances s'atténuent cependant pour les employés en ce qui concerne les autres fonctions de dirigeant : les employés ont un accès plus favorable aux fonctions de seconde importance, mais sont en partie écartés du statut de président. Les trésoriers et plus encore les secrétaires proviennent un peu plus souvent que les présidents des catégories professionnelles d'employés. Comme les résultats par âge le laissent supposer, le poids des retraités est évidemment considérable. Bien que la position de retraité ne nous renseigne pas vraiment sur le statut social de ces individus, ce poids confirme que l'âge a un effet aussi fort que l'appartenance sociale sur la probabilité d'occuper des responsabilités dans une association. Le poste de président apparaît aussi posséder un statut particulier : les postes de secrétaire ou de trésorier ne prédestinent pas forcément à devenir plus tard président de l'association considérée.

Tableau 13
Profession des dirigeants selon la fonction dans l'association

	Président	Trésorier	Secrétaire	Ensemble des membres du bureau ou du CA*
Professions libérales, chefs d'entreprise	10 %	6 %	5 %	10 %
Cadres supérieurs	8 %	7 %	5 %	8 %
Cadres moyens	12 %	13 %	13 %	14 %
Enseignants	11 %	8 %	10 %	11 %
Employés	8 %	15 %	21 %	16 %
Ouvriers	3 %	2 %	2 %	5 %
Retraités	39 %	39 %	32 %	23 %
Etudiants ou scolaires	1 %	1 %	2 %	2 %
Autres inactifs	4 %	5 %	6 %	6 %
Autres	4 %	4 %	4 %	5 %
Total/réponses	100 %	100 %	100 %	100 %

* Membres du bureau ou du CA, y compris le président, le trésorier ou le secrétaire.

Tableau 14
**Activité professionnelle du président de l'association
selon le secteur d'activité**

	Action humanitaire	Action sociale	Education, formation, insertion	Santé	Défense des droits et des causes	Sports	Culture	Loisirs	Défense des intérêts éco.	Total
Professions libérales, chefs d'entreprise	5 %	10 %	12 %	12 %	7 %	12 %	7 %	8 %	28 %	10 %
Cadres supérieurs	11 %	11 %	10 %	22 %	5 %	8 %	8 %	6 %	14 %	8 %
Cadres moyens	8 %	3 %	14 %	5 %	10 %	17 %	13 %	12 %	6 %	12 %
Enseignants	7 %	11 %	9 %	5 %	8 %	12 %	18 %	8 %	9 %	11 %
Employés	10 %	6 %	9 %	8 %	9 %	12 %	7 %	8 %		9 %
Ouvriers	2 %		2 %	2 %	2 %	6 %		4 %	2 %	3 %
Retraités	46 %	44 %	37 %	36 %	53 %	28 %	37 %	48 %	33 %	38 %
Etudiants ou scolaires	5 %	2 %	2 %	—	—	—	—	—	—	1 %
Autres inactifs	3 %	9 %	4 %	2 %	2 %	2 %	6 %	3 %	—	4 %
Autres	3 %	4 %	1 %	8 %	4 %	3 %	4 %	3 %	8 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 15
Activité professionnelle de l'ensemble des dirigeants*
selon le secteur d'activité de l'association

	Action humanitaire	Action sociale	Education, formation, insertion	Santé	Défense des causes intérêts	Sports	Culture	Loisirs	Défense des intérêts éco. et dévelopt. local	Total
Professions libérales, chefs d'entreprise	9 %	9 %	10 %	8 %	9 %	9 %	9 %	9 %	18 %	9 %
Cadres supérieurs	7 %	10 %	10 %	9 %	7 %	8 %	7 %	6 %	12 %	8 %
Cadres moyens	10 %	13 %	16 %	14 %	13 %	16 %	12 %	14 %	11 %	14 %
Enseignants	10 %	11 %	13 %	5 %	9 %	10 %	15 %	9 %	8 %	11 %
Employés	17 %	12 %	13 %	16 %	15 %	20 %	15 %	16 %	13 %	16 %
Ouvriers	2 %	2 %	1 %	7 %	3 %	8 %	3 %	5 %	4 %	5 %
Retraités	25 %	26 %	20 %	25 %	33 %	18 %	24 %	26 %	22 %	23 %
Etudiants ou scolaires	3 %	2 %	3 %		1 %	2 %	2 %	3 %	1 %	2 %
Autres inactifs	10 %	8 %	7 %	8 %	6 %	5 %	7 %	7 %	4 %	7 %
Autres	7 %	7 %	7 %	8 %	4 %	4 %	6 %	5 %	7 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Membres du bureau ou du CA, y compris le président, le trésorier ou le secrétaire.

L'activité professionnelle des présidents par secteurs d'activité associative se caractérise par une présence très forte des professions libérales et des chefs d'entreprise à la présidence des associations de défense des intérêts économiques et de développement local, qu'elles soient sans salarié ou employeurs, une présence forte dans les associations de santé, en particulier employeurs. Une autre caractéristique des associations du domaine de la santé est le nombre très important de cadres supérieurs présidents de ces associations. Les retraités très présents comme présidents des associations de santé sans salarié sont moindres parmi les présidents d'associations employeurs du secteur de la santé.

Ces caractéristiques du secteur associatif de la santé se retrouvent si l'on passe de la fonction de président à celle de l'ensemble des dirigeants, à l'exception de la catégorie « retraité » qui retrouve au niveau des dirigeants l'importance moyenne qu'elle a par ailleurs, que l'association soit sans salarié ou qu'elle soit employeur.

Les enseignants sont présents dans les associations d'éducation, de formation, d'insertion aussi bien au niveau de la présidence que dans

l'ensemble des dirigeants, mais cette présence n'est pas extrêmement marquée et reste minoritaire. Il n'y a pas eu investissement des fonctions de dirigeant de l'ensemble des associations d'éducation, de formation et d'insertion par des personnes dont l'activité professionnelle est l'enseignement.

Peu d'ouvriers sont présidents d'association. Quand ils le sont, il s'agit souvent d'associations sportives, qu'elles soient sans salarié ou employeurs ; cette importance relative se retrouve au niveau de l'ensemble des fonctions de dirigeant des associations sportives, où la part des ouvriers atteint 8 % du nombre total de dirigeants.

Les étudiants et les scolaires font une timide apparition en tant que présidents, en particulier dans les domaines de l'action caritative et humanitaire, de la culture et de l'éducation. Leur palette d'intervention reste faible, mais elle est un peu plus large au niveau des fonctions de l'ensemble des dirigeants.

La participation à la fonction de président des différentes catégories socio-professionnelles est assez similaire pour les associations sans salarié et pour les associations employeurs. Il y a toutefois deux singularités marquées : les cadres supérieurs sont plus présents dans les associations employeurs et les retraités moins présents (*tableau 16*).

L'homogénéité de la structure des activités professionnelles est plus grande entre associations sans salarié et associations employeurs si l'on ne considère plus la seule fonction de président, mais celle de l'ensemble des dirigeants, avec toutefois une persistance des mêmes tendances : un peu plus de cadres supérieurs dirigeants des associations employeurs, un peu moins de retraités (*tableau 17*).

Tableau 16
Activité professionnelle des présidents d'associations sans salarié et employeurs

Président	Associations sans salarié	Associations employeurs
Professions libérales, chefs d'entreprise	9 %	11 %
Cadres supérieurs	7 %	14 %
Cadres moyens	12 %	12 %
Enseignants	11 %	12 %
Employés	8 %	9 %
Ouvriers	3 %	1 %
Retraités	42 %	30 %
Etudiants ou scolaires	1 %	1 %
Autres inactifs	3 %	5 %
Autres	4 %	5 %
Total	100 %	100 %

Tableau 17
Activité professionnelle des dirigeants d'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Professions libérales, chefs d'entreprise	9 %	9 %	9 %
Cadres supérieurs	7 %	10 %	8 %
Cadres moyens	14 %	14 %	14 %
Enseignants	10 %	12 %	11 %
Employés	16 %	16 %	16 %
Ouvriers	5 %	3 %	5 %
Retraités	26 %	21 %	23 %
Etudiants ou scolaires	2 %	2 %	2 %
Autres inactifs	6 %	7 %	7 %
Autres	5 %	6 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Des dirigeants issus presque à parité du secteur public et du secteur privé

Environ quatre présidents sur dix ont un cadre d'activité professionnelle qui se rattache, ou qui se rattachait, au secteur public, trois sur dix au secteur des entreprises privées, un peu plus d'un sur dix au milieu associatif et cela que les associations dont ils sont présidents soient sans salarié ou employeurs (*tableau 18*).

Trois pour cent des présidents des associations interrogées représentent une personne morale, le plus souvent une autre association. Les présidents et les dirigeants personnes morales se retrouvent pour l'essentiel dans les grandes associations d'action sociale, de santé, d'éducation, de formation, d'insertion, de défense des intérêts économiques locaux, qui fonctionnent avec des financements publics importants.

L'engagement associatif dans les fonctions de président

Que l'association soit sans salarié ou employeur, l'origine de l'engagement associatif du président est dans le tiers des cas la volonté même d'engagement et dans un autre tiers une sensibilité au projet associatif. Ce résultat confirme que, pour beaucoup de responsables associatifs, la volonté d'actions concrètes prime les considérations de principe ou d'orientation générale. Toutefois, une sensibilité proche au mouvement d'idées auquel appartient l'association explique 16 % des engagements associatifs originels des présidents. Enfin, pour près d'un président sur dix, la présidence de l'association se situe dans le prolongement de l'activité professionnelle et, pour 7 % des présidents, l'origine de l'engagement associatif est une personne proche (*tableau 19*). Cette palette de l'origine de l'engagement associatif des présidents est assez semblable à celle de l'ensemble des dirigeants (*tableau 20*).

Tableau 18
Cadre d'activité professionnelle des présidents d'association

Président	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Secteur public	41 %	38 %	41 %
Entreprise	32 %	35 %	32 %
Association	13 %	11 %	13 %
Autre	14 %	16 %	14 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 19
Président : origine de l'engagement associatif

	Sans salarié	Employeurs	Ensemble
Prolongement professionnel	8 %	10 %	9 %
Mouvement d'idées	16 %	15 %	15 %
Sensibilité au projet	33 %	34 %	34 %
Personnes proches	7 %	7 %	7 %
Volonté d'engagement	36 %	34 %	35 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 20
Dirigeants* : origine de l'engagement associatif

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Prolongement professionnel	11 %	14 %	11 %
Mouvement d'idées	16 %	15 %	16 %
Sensibilité au projet	30 %	29 %	30 %
Personnes proches	13 %	15 %	13 %
Volonté d'engagement	30 %	27 %	30 %
Total	100 %	100 %	100 %

* Membres du bureau ou du CA, y compris le président, le trésorier ou le secrétaire.

Par secteurs associatifs, c'est surtout dans les associations de santé et de défense d'intérêts économiques et de développement local que l'origine de l'engagement associatif du président est un prolongement professionnel, alors que c'est souvent un mouvement d'idées pour les associations d'opinion, d'expression de défense des causes et des intérêts. Les personnes proches expliquent un nombre important d'engagements à l'origine des présidents des associations qui œuvrent dans le secteur de la santé. La sensibilité au projet est forte dans les associations liées à la culture.

Une typologie du champ associatif

Un des objectifs principaux de l'organisation de la base de données construite à partir d'enquêtes successives est une tentative de typologie du secteur associatif. Une première analyse avait été menée à partir de variables relatives aux secteurs d'activité, aux ressources publiques et privées, aux réseaux, au travail bénévole et à l'emploi salarié. Les méthodes de l'analyse des données appliquées à l'échantillon de manière à tenter de repérer quelles étaient les variables les plus susceptibles de structurer les associations et quels grands types d'associations pouvaient être repérés dans le champ associatif avaient mis en évidence trois types d'associations essentiellement structurés par deux variables essentielles : la taille de l'association (très corrélée à l'importance des financements publics) et le degré d'ouverture de l'association (associations centrées sur l'intérêt des membres ou orientées vers les autres). Une nouvelle analyse des données a été effectuée avec l'intégration des nouvelles variables liées à l'enquête « Acteurs associatifs », et notamment les

Méthodologie

Les méthodes retenues sont l'analyse des correspondances multiples (AFC) réalisée à partir du tableau de Burt, couplée à des classifications centres mobiles (CM) et à une classification ascendante hiérarchique (CAH) utilisant l'algorithme de Ward en s'appuyant sur le logiciel de dépouillement d'enquêtes Modalisa et sur MS-Excel. Les variables choisies, en même temps qu'elles sont parmi celles qui influent le plus sur la structuration du champ associatif par la méthode retenue, permettent de combiner une grille d'analyse associant les critères classiques de segmentation du domaine (taille, activité, existence de salariat, participation des pouvoirs publics) à des critères de fonctionnement interne de l'association (stabilité de l'emploi, présence d'un directeur salarié, composition des organes de décision, rendu de comptes réguliers, profil des dirigeants) et à un critère de ciblage externe (populations bénéficiaires). Plusieurs typologies basées sur les centres mobiles ont porté sur ces coordonnées, afin d'étudier la

stabilité des classes obtenues. Au final, une classification ascendante hiérarchique sur les classes obtenues par les centres mobiles nous a conduits à retenir une typologie des associations en cinq types stables. L'analyse du profil des types a été effectuée par analyse des tris croisés entre les cinq modalités de la typologie et les modalités des autres variables disponibles dans la base ; les liens entre les modalités des variables ont été appréhendés à partir du pourcentage de l'écart maximum (PEM) : le PEM est un indice relatif aux écarts à l'indépendance par modalités. Pour une case d'un tableau de tri croisé, le PEM permet d'estimer la force de l'attraction ou de la répulsion entre deux modalités. L'avantage du PEM est d'être peu sensible aux variations des effectifs, contrairement au χ^2 par case. Le tableau présentant les caractéristiques dominantes des différents types d'associations a relevé que les croisements ou les PEM positifs (attraction) et négatifs (répulsion) étaient significatifs.

variables liées au profil des bénéficiaires, au profil des dirigeants, aux modalités de l'articulation avec l'action publique, au profil des dirigeants et à la composition et au fonctionnement des organes de décision.

L'analyse factorielle confirme, en les précisant, les variables qui structurent le champ associatif:

- la nature du travail, salarié et bénévole, et sa place dans la production de l'association;
- les formes et les degrés d'implication des partenaires publics (nature, importance et modalités des financements publics);
- le degré d'ouverture de l'association, très lié à la nature des populations bénéficiaires des actions des associations.

L'analyse conduit à distinguer cinq grands types d'associations (*tableau 21*).

Tableau 21
Présentation des types d'associations

	Description du type	%	Projection sur l'hypothèse de 880 000 associations
Type A	Associations dont l'action est articulée aux politiques sociales	7 %	61 000
Type B	Associations employeurs animatrices d'équipements collectifs	11 %	97 000
Type C	Associations militantes	31 %	273 000
Type D	Associations citoyennes de solidarité	24 %	211 000
Type E	Associations de pratiquants	27 %	238 000
	Total	100 %	880 000

Type A: associations dont l'action est articulée aux politiques sociales

Les associations du premier type figurent parmi les plus grandes associations en termes d'emploi salarié ou de budget géré. L'action de ces associations est souvent articulée, à différents niveaux, aux politiques sociales publiques: par la nature des activités rendues, par l'importance des financements publics sur lesquels repose l'activité, par la présence dans les organes de décision ou de contrôle des autorités de tutelle ou des financeurs. Ces associations appartiennent principalement aux secteurs de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la formation; on retrouve dans ces associations des établissements sociaux, des crèches, des maisons de retraite, des hôpitaux, des centres de soins, des dispensaires, des CAT, des établissements de formation et d'éducation. L'activité de ces associations est orientée vers autrui. Les adhérents ou les bénévoles sont assez rarement les bénéficiaires de l'activité; les bénéficiaires sont en général des populations en difficulté, fragiles ou vulnérables: jeunes enfants, enfants, personnes âgées, personnes malades ou handicapées, personnes en rupture sociale, chômeurs, familles nombreuses.

Les financements publics, majoritaires, proviennent principalement de l'Etat, des conseils généraux et des organismes sociaux. Les financements européens qui s'adressent à ces associations peuvent être importants.

Ces associations employeurs ont un salariat structuré : un directeur salarié par l'association, une application des conventions collectives, un emploi stable majoritaire. L'emploi moyen de dix-neuf salariés par association peut parfois être beaucoup plus élevé.

Ces associations sont dotées d'un CA, souvent de dimension importante, d'un bureau, moins souvent d'une assemblée générale qui peut assez fréquemment être composée de personnes morales. Les autorités de tutelle, les financeurs publics, le commissaire aux comptes sont souvent présents aux réunions du CA, de l'assemblée générale des adhérents, plus rarement au bureau de l'association. Des représentants des salariés sont aussi présents, le plus souvent à titre d'observateurs. Ces associations rendent des comptes de façon régulière à des autorités de tutelle ou à des financeurs.

Un nombre parfois non négligeable de personnes morales figurent parmi les dirigeants de l'association : représentants de l'Etat ou des collectivités locales, mais plus souvent d'autres associations ou des fédérations qui travaillent souvent en réseau avec l'association. La présence des dirigeants dans les organes de décision est souvent le prolongement de leur activité professionnelle. Les cadres supérieurs et les professions libérales sont particulièrement bien représentés parmi les présidents des associations de cette catégorie, qui comprennent un nombre non négligeable de femmes, tandis que la part des inactifs y est moins importante qu'ailleurs. Les ouvriers ne sont quasiment jamais présents parmi les dirigeants de ces associations.

Type B : les associations d'animation des équipements collectifs

Ce type d'associations est un peu plus représenté que le précédent : 11 % du nombre total d'associations. Ces associations appartiennent le plus souvent aux secteurs sportif, culturel ou de loisirs ; ce sont par exemple des clubs omnisports, des clubs sportifs, des MJC, des musées, des théâtres, des médiathèques, des salles de concert. Leur activité s'adresse en principe à tous les publics, souvent cependant à des publics un peu privilégiés ou « dédiés ». Les bénéficiaires de l'activité de ces associations sont en général des publics de tous âges et de tous milieux sociaux, mais dans ces associations, il existe une proximité importante entre les producteurs et les destinataires de l'action de l'association : les services de l'association sont souvent réservés aux membres de l'association, les bénévoles de ces associations en sont aussi souvent les usagers ou les adhérents.

Les cotisations et les recettes d'activité sont les ressources d'origine privée les plus importantes. Les associations de ce type s'appuient aussi sur des financements publics qui restent importants et représentent 43 % des ressources.

Ces associations ont recours à l'emploi salarié pour animer les équipements, mais cet emploi salarié n'est en général pas structuré: il n'existe pas de directeur salarié de l'association, une partie seulement des salariés est explicitement rattachée à une convention collective. Le travail bénévole joue un rôle assez important dans la production d'activité de l'association.

Les catégories sociales en activité, en particulier celles des professions intermédiaires ou modestes, sont relativement assez souvent présidents et dirigeants de ces associations, avec corrélativement une sous-représentation relative des personnes âgées. Les femmes apparaissent également peu représentées parmi les dirigeants de ces associations. Les partenaires publics possibles sont variés, mais en nombre restreint pour une association donnée, avec un rôle moindre comparativement aux associations du type précédent.

Type C: les associations de militants

Elles rassemblent 31 % du nombre d'associations. Ces associations, d'une part, jouent un rôle d'information, d'orientation, d'appui et, d'autre part, agissent en direction des pouvoirs publics ou de pouvoirs constitués. Elles interviennent de façon prépondérante dans le domaine de la défense des droits. Elles sont présentes dans des secteurs comme l'action humanitaire, l'action sociale, la santé. Ce sont par exemple des associations de défense de l'environnement, de connaissance du patrimoine naturel, des associations de quartier, de défense du cadre de vie, des associations de consommateurs, d'anciens combattants. Les bénéficiaires sont très souvent les membres mêmes de l'association en tant que consommateurs, usagers, habitants, résidents, locataires, propriétaires, parents d'élèves, anciens combattants, membre de minorités, femmes par exemple, et au-delà les personnes du public appartenant à ces catégories et bénéficiant indirectement de l'action de l'association. Souvent, avec la stabilisation de l'association, l'action prend une orientation de défense plus générale des causes, au-delà de l'intérêt immédiat des membres.

La pyramide de concentration des budgets est très large à la base, et plus de la moitié des associations déclarent un budget très faible de moins de 1 500 euros. Les financements privés sont essentiels; ils prennent le plus souvent la forme de cotisations qui représentent plus de la moitié des budgets, mais aussi de recettes d'activité. Si des financements publics existent, ils proviennent de l'Etat, des conseils généraux ou des communes, sous forme de subventions. L'association repose essentiellement sur le bénévolat des adhérents; l'emploi salarié est très rare, souvent occasionnel.

Les associations sont souvent celles où la prépondérance masculine est la plus forte et où les seniors sont les plus présents. Les présidents de ces associations sont âgés: près de la moitié des présidents ont plus de 65 ans. Les femmes sont très peu présentes à la présidence. Les présidents

appartiennent souvent aux catégories sociales supérieures, professions libérales, chefs d'entreprise, cadres supérieurs, assez souvent aussi au niveau intermédiaire, beaucoup moins aux niveaux employé ou ouvrier. Les présidents sont très rarement représentants d'une personne publique ; le plus souvent, ils sont présents dans l'association à titre personnel, mais dans un certain nombre de cas, ils peuvent représenter une association. Ces associations ne sont pas spécialement jeunes, ce qui tend à montrer que leur fonction de contestation, auprès des pouvoirs publics notamment, s'effectue à l'intérieur d'un système qui à la fois s'équilibre et possède les principes d'une dynamique et d'une évolution nouvelle des équilibres.

Type D : les associations citoyennes de solidarité

Les associations de solidarité représentent environ le quart du nombre total des associations. Elles sont relativement jeunes, leur activité est diverse, d'information, d'orientation, de prévention, d'aide souvent ponctuelle, par exemple de secours d'urgence. Parmi elles se trouvent des associations humanitaires comme les banques d'aide alimentaire, des associations d'aide aux chômeurs, des associations d'action culturelle en milieu défavorisé. Ce type est composé essentiellement d'associations sans salarié dont l'action est orientée vers les personnes en difficulté, vulnérables ; la notion de rupture ou d'urgence est souvent présente dans la situation des bénéficiaires. Les bénéficiaires sont par exemple des familles en difficulté, des catégories de population démunie, des personnes en détresse, des personnes malades, les chômeurs, les milieux très défavorisés, ou encore des personnes en rupture avec la société ou leur milieu d'origine. Ces associations peuvent appartenir aux secteurs de la santé, sociale ou humanitaire ; elles sont présentes aussi, à un moindre degré, dans les secteurs de la culture et des loisirs, au niveau des associations de défense des droits, d'éducation-formation et de la défense des intérêts.

Les adhérents de ces associations sont le plus souvent des personnes physiques et ne sont pas les bénéficiaires de l'activité de l'association.

Ces associations ont en général des budgets relativement faibles, avec un financement assez équilibré entre les ressources privées et les ressources publiques. Les ressources privées proviennent essentiellement des cotisations, la part des dons et des recettes d'activité n'étant pas négligeable mais moindre ; les ressources publiques proviennent essentiellement de l'Etat et des conseils généraux et prennent le plus souvent la forme de subventions.

L'activité de ces associations repose essentiellement sur le bénévolat.

La structure d'âge des présidents est relativement similaire à celle de l'ensemble des associations, mais la place des femmes est particulièrement importante parmi les présidents de ces associations. La structure de la répartition socioprofessionnelles des présidents montre une place des présidents enseignants ou employés un peu plus importante que celle de la moyenne des associations.

Type E : les associations de pratiquants

Les associations de pratiquants représentent 27 % des associations. Ces associations sont actives dans trois secteurs essentiels : le sport, ensuite la culture et les loisirs. Elles sont souvent orientées vers la pratique d'une activité, d'un sport, d'un loisir : il y a parmi elles des associations d'amateurs de peinture, de poésie, de musique, de dessin, de littérature, des pratiquants sportifs, des randonneurs. Ce sont surtout des associations sans salarié avec des budgets faibles et dont l'action est orientée vers les populations de tous âges, appartenant à tous les publics. Elles ont une structure d'âge assez conforme à celle de l'ensemble des associations.

Le financement privé est largement prépondérant, provenant essentiellement des cotisations et aussi, pour une part non négligeable mais minoritaire, de recettes d'activité et de dons. Les financements publics peu importants proviennent essentiellement des communes. L'association repose essentiellement sur le bénévolat ; l'emploi salarié est très rare, souvent occasionnel. Les adhérents sont en général les bénéficiaires de l'activité de l'association et en sont aussi souvent aussi les bénévoles.

Les structures dirigeantes ne sont pas très formalisées ; l'assemblée générale et surtout le bureau se tiennent de façon informelle à l'occasion de rencontres entre dirigeants, adhérents ou usagers. Le plus souvent, le président et les dirigeants sont élus par l'assemblée. Le conseil d'administration et le bureau sont souvent d'assez grande taille, les assemblées relativement moins fréquentes que dans d'autres associations. Les autorités de tutelle ou de contrôle sont parfois présentes dans les réunions des instances dirigeantes ; les salariés aussi, mais le plus souvent à titre d'observateurs. Si les financeurs sont présents à ces réunions, ils le sont à titre d'observateurs. Les présidents sont le plus souvent des hommes, ce qui confirme la tendance observée des associations tous publics à avoir des présidents masculins alors que la répartition des présidents entre les hommes et les femmes est mieux équilibrée si les associations sont orientées sur des cibles de bénéficiaires assez spécifiques. Les présidents de ces associations sont relativement jeunes ; ils sont souvent cadres moyens, enseignants, employés, moins souvent retraités. Les présidents proviennent du secteur public comme du secteur privé, avec essentiellement des présidents personnes physiques, représentant quelquefois une autre association. ●

	Type A Les associations dont l'action est articulée aux politiques sociales	Type B Les associations d'animation des équipements collectifs	Type C Les associations militantes de solidarité	Type D Les associations citoyennes	Type E Les associations de pratiquants
Poids en % du nombre total d'associations	7 %	11 %	31 %	25 %	27 %
Caractéristiques de l'activité	Gestion et animation d'équipements ou de services à forte composante de travail salarié	Gestion et animation d'équipements des pouvoirs publics	Information, conseils, actions en direction aide, secours d'urgence	Information, orientation, prévention,	Pratique d'une activité
Secteurs d'activité et exemples d'associations dans secteurs qui relèvent du type	Etablissements sociaux, établissements sanitaires, autres établissements	Associations sportives, culturelles et de loisirs	Associations de défense des droits et de défense des causes	Associations caritatives et humanitaires, banques d'aide alimentaire, assoc. de secours médical. Action sanitaire et sociale, action sociale, de santé, aide aux chômeurs. Action culturelle en milieu défavorisé, culture et loisirs en milieu défavorisé	Sport, culture, loisirs
Populations cibles ou bénéficiaires	Populations vulnérables ou en difficulté	1. Tous publics, tous âges, tous milieux. 2. Cadres supérieurs, classes moyennes	1. Les militants en tant qu'eux-mêmes sont consommateurs, usagers, habitants... 2. Les personnes du public appartenant à ces catégories et bénéficiant indirectement de l'action de l'assoc.	Familles en difficulté, populations démunies, en détresse, malades, personnes en rupture, chômeurs, milieux très défavorisés	Tous publics, tous milieux se définissant comme amateurs, passionnés, pratiquants
Relations entre producteurs et bénéficiaires de services	L'association est tournée vers les autres. Les producteurs des services sont en général distincts des adhérents et des bénéficiaires	L'ass. active en direction des membres. Les producteurs ne sont pas toujours les adhérents ; s'ils le sont, ils bénéficient assez souvent des services	Les adhérents sont les premiers producteurs et bénéficiaires de l'activité	L'association est tournée vers les autres	L'assoc. est tournée vers les autres. Les adhérents sont les producteurs bénévoles (anim. et encadrem.) et les bénéficiaires de l'activité de l'association

	Type A Les associations dont l'action est articulée aux politiques sociales	Type B Les associations d'animation des équipements collectifs	Type C Les associations militantes de solidarité	Type D Les associations citoyennes	Type E Les associations de pratiquants
Les adhérents	Les associations comptent souvent un nombre limité d'adhérents, non bénéficiaires de l'activité de l'association	Nombreux adhérents personnes physiques. Les adhérents sont les bénéficiaires non exclusifs de l'activité	Les adhérents sont les bénévoles, premiers producteurs et bénéficiaires de l'association	Les adhérents impulsent le plus souvent le projet et le réalisent	Les nombreux adhérents sont les producteurs et les bénéficiaires de l'activité
Les ressources en travail: salariat et bénévolat	L'emploi salarié est presque toujours la règle avec un directeur salarié, un emploi structuré (conventions collectives), mais des CDD ou des emplois aidés assez fréquents	Très souvent petites associations employeurs, fréquemment de un ou deux emplois salariés, sans directeur salarié; parmi les adhérents apparaissent souvent des bénévoles	Pas de salarié ou emploi salarié très rare, souvent occasionnel. L'association repose sur le bénévolat des adhérents	Sans salarié ou emploi salarié très rare, souvent occasionnel. L'association repose sur le bénévolat des adhérents	Sans salarié ou emploi salarié très rare, souvent occasionnel. L'association repose sur le bénévolat des adhérents.
Budget annuel moyen	230 000 euros	37 000 euros	4 500 euros	3 800 euros	5 000 euros
Structure des ressources financières	Financements publics largement majoritaires, souvent contractuels; les recettes privées prennent la forme de recettes d'activité	Financements publics (subventions et financement contractuel) et privés équilibrés (recettes d'activité)	Cotisations prépondérantes, financements publics limités et sous forme de subventions	Financements publics et privés équilibrés	Financements publics peu importants (22 % des budgets). Cotisations prédominantes. Subventions publiques.
Partenaires publics	Tous, mais en particulier Etat et conseils généraux, présence notable des organismes sociaux	Etat, communes et organismes sociaux	Collectivités locales	Etat, conseils généraux	Communes
Les organes statutaires	CA et bureau souvent de grande taille. AG régulières. Formalisme du fonctionnement des organes de décision	CA et bureau souvent de grande taille. AG régulières. Formalisme du fonctionnement des organes de décision	Un bureau de l'association. Pas de CA. AG qui se réunit de façon souvent formelle une fois par an	L'AG ne se réunit pas de façon formelle et régulière	AG et bureau souvent informels: rencontres informelles entre dirigeants et adhérents ou usagers.

	Type A Les associations dont l'action est articulée aux politiques sociales	Type B Les associations d'animation des équipements collectifs	Type C Les associations militantes de solidarité	Type D Les associations citoyennes	Type E Les associations de pratiquants
Profil du président et des dirigeants	Présidents et dirigeants sont souvent actifs, cadres supérieurs ou moyens, leur présence est assez souvent un prolongement professionnel. Les femmes sont relativement nombreuses parmi les présidents	Présidents et dirigeants souvent en activité, peu sont retraités	Grande majorité de retraités parmi les présidents avec peu de femmes, peu de jeunes	Enseignants et employés relativement présents. La moitié des présidents sont des femmes	Elus par l'AG, engagement personnel
Présence dans les organes statutaires des autorités de tutelle et des partenaires publics	Autorités de tutelle financeurs, commissaire aux comptes, partenaires des actions de terrain présents dans les organes de décision avec voix consultative et parfois droit de refus de certaines décisions. Le président peut par ailleurs représenter une personne morale, souvent une collectivité		Les partenaires des actions de terrain sont assez souvent présents au CA	Les financeurs et les partenaires des actions de terrain sont assez souvent présents dans les AG	Présence dans les AG des financeurs le plus souvent à titre d'observateurs ou de témoins
Présence au CA des salariés	Plusieurs salariés présents au CA, mais plus souvent à titre d'observateurs et rarement avec un droit de refus des décisions	Salariés assez souvent présents au CA à titre d'observateurs, mais aussi avec droit de refus de certaines décisions	Le plus souvent sans objet	Le plus souvent sans objet	Le plus souvent sans objet
Comptes rendus à des partenaires publics	Rend des comptes à des autorités de tutelle et à des partenaires publics	Rend des comptes à des partenaires publics	Ne rend souvent pas de compte à un partenaire public	Ne rend souvent pas de compte à un partenaire public	Ne rend souvent pas de compte à un partenaire public

Bibliographie

Alfandari E. et Dutheil Ph.-H. (2000), *Associations*, Dalloz, « Dalloz Action ».

Archambault E. et Boumendil J. (1997), *Les dons et le bénévolat en France*, 1997, rapport pour la Fondation de France, novembre, 118 p.

Archambault E. et Gariazzo M. (1999), *The nonprofit sector in France*, 105 p.

Biville R. (1997), « Analyse économique des organisations sans but lucratif », thèse de sciences économiques, université de Paris-I.

Cheroutre M.-T. (1993), « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901 », rapport présenté au nom du Conseil économique et social, *Journal officiel*, « Avis et rapports du Conseil économique et social », n° 4.

Cheroutre M.-T. (1997), « Les associations dans la dynamique sociale », XII^e colloque de l'Adde, *Nouvelles dimensions pour l'économie sociale*, novembre, Paris.

Courtois J. (1991), « Les associations, un monde méconnu, enquête nationale – Poids économique et social des associations employant des salariés », Crédit coopératif.

Demoustier D. et Saparelli F. (1993), « Les organismes sans but lucratif au service des ménages », communication présentée au IX^e colloque de l'Adde, Paris.

Fenelon J.-P. (1981), *Qu'est-ce que l'analyse de données?* Lefonen, 311 p.

Kaminski Ph., « Enquêtes régionales sur l'économie sociale: une expérience pilote, des enseignements », X^e colloque de l'Adde, 15 mars 1994, Paris.

Le Guen M., Destandau S. et Ladiray D. (1999), dossier de huit articles sur « Analyse exploratoire des données », *Courrier des statistiques de l'Insee*, 1999, n° 90, pp. 3-44.

Le Guen M. et Destandau S. (1998), « Analyse exploratoire des données » avec sas/insight, *Insee guides*, n° 7-8, 298 pages.

Mayaux F. (1996), « Noyau stratégique des associations: quel partage du pouvoir entre dirigeants bénévoles et dirigeants salariés? » thèse de doctorat en sciences de gestion, université de Lyon-II.

Nakache J.-P. et Confais J. (2000), *Méthodes de classification*, avec illustrations spad et sas, Cisia-Ceresta, 185 p.

Padieu C., *Statistiques de l'économie sociale, constat et propositions*, rapport présenté à Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie sociale, Paris, 1990.

Tabard N., Fouquet A., et Villac M. (1990), *La vie associative et son financement*, Fonjep, La Documentation française.

Tchernonog V. (1995), « Le partenariat pouvoirs publics-associations, les financements publics du secteur associatif », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 258 (3^e trimestre), pp. 17-29.

Tchernonog V. (1994), « Une dichotomie marquée du secteur associatif », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 253-254 (3^e-4^e trimestres), pp. 120-137, 1994.

Tchernonog V. (1999), « Trajectoires associatives, données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations », rapport pour la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, avec le concours financier de la Fondation de France.

Tchernonog V. et Le Guen M. (2000), « Logiques associatives et financement du secteur associatif », essai de typologie », in *Efficacité versus équité en économie sociale*, sous la direction de Alcouffe A., Fourcade B., Plassard J.-M. et Tahar G., L'Harmattan, « Logiques économiques », 2000, tome I, pp. 137-148.